



Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
Ufficio federale dell'ambiente, delle foreste e del paesaggio
Uffizi federal d'Ambient, Gaud e Cuntrada

3003 Bern, le 14 octobre 1991

☎ 031/61 93 01

Ihr Zeichen
V. référence
V. riferimento
Voss segn

M. Franz Blankart
Secrétaire d'Etat
OFAEE
M. Edouard Kiener
Directeur
OFEN

Ihre Nachricht vom
V. communication du
V. comunicazione del
V. comunicaziun dals

Unser Zeichen
N. référence
N. riferimento
Noss segn

FS/8.34.35.19/708

Gegenstand
Objet
Oggetto
Object

European Energy Charter

Monsieur le Secrétaire d'Etat,
Monsieur le Directeur,

Les négociations d'une Charte européenne pour l'énergie ont débuté en juillet dernier à l'initiative du Premier Ministre des Pays-Bas et visent à son adoption en décembre prochain. Le projet actuel de la Charte a pour objectif la sécurité de l'approvisionnement en énergie et l'extension du marché énergétique à l'échelle européenne.

Au moment où la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par les effets néfastes de la production et l'utilisation des énergies non-renouvelables sur l'environnement et l'atmosphère, il est impensable d'élaborer une Charte sur l'énergie qui ignorerait tout de ces aspects. Or, à ce stade, il nous semble que la Charte en préparation se fonde sur une philosophie paradoxale aux objectifs des Communautés européennes et des pays de l'AELE, donc de la Suisse, en matière d'énergie et d'environnement.

En effet, dans sa récente Communication au Conseil, la Commission de CE indique très clairement qu'il n'existe à court et moyen terme pas d'autre solution au problème du climat qu'une réduction de la consommation des énergies fossiles. En ce qui concerne la Suisse, je n'ai pas besoin de rappeler que le programme Energie 2000 a pour objectif la stabilisation, d'ici à la fin du siècle, de la consommation d'énergie et d'électricité.

Je tiens à souligner que nous sommes très satisfaits et reconnaissants du fait que la préparation, au niveau suisse, du projet de Charte et de son protocole de base ait fait l'objet de consultations très constructives entre les offices concernés, et notamment avec l'OFEFP. Il semble d'ailleurs que, dans les négociations, notre délégation ait été la seule à ce jour à exprimer ouvertement des préoccupations ayant trait à l'environnement.

C'est pourquoi nous avons jugé opportun de contacter les chefs des délégations des pays des CE et de l'EFTA qui négocient une convention-cadre sur les changements climatiques, et de leur faire part de nos préoccupations concernant la Charte (voir annexe). Il est en effet impératif que ce qui se passe dans les deux enceintes de négociation soit compatible et conséquent. Nous estimons donc que les milieux concernés par la problématique des changements de climat devraient pouvoir contribuer activement à l'élaboration de la Charte, et éviter ainsi les contradictions.

D'autre part, il me paraîtrait hautement souhaitable qu'un groupe d'experts en matière d'environnement puisse se réunir en marge des négociations et passer en revue les textes de la Charte et du protocole de base, afin de s'assurer qu'ils soient compatibles avec les principes ou objectifs élaborés dans d'autres enceintes.

Enfin, vu l'importance de la Charte, il nous semble que le rythme des négociations est quelque peu précipité. Nous sommes sceptiques quant à la capacité des pays d'Europe de l'Est à suivre les débats de manière adéquate. Il nous paraît donc nécessaire de mettre tout en oeuvre pour que ces pays puissent être des partenaires à part entière dans les discussions.

Je souhaiterais que soit réglée assez rapidement la question de savoir comment poursuivre notre participation à l'élaboration de cette Charte de manière à assurer que tous les départements concernés soient satisfaits du résultat. La Charte elle-même ne devrait pas être de nature juridiquement contraignante, mais son protocole de base le sera. Il nous paraît donc indispensable d'intervenir à ce stade des discussions, pour éviter des problèmes lorsqu'il s'agira de signer et ratifier le protocole.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

sig. Böhlen

B. Böhlen